

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 16 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absents excusés : HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, CARRION Adèle,

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 10 mai 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

### Ordre du jour :

- Délibération – vente propriété Pagliaro – aliénation chemin
- Délibération – vente propriété Billot – aliénation chemin
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération – attribution lot 9 ascenseur marché de travaux mairie
- Délibération – renouvellement ligne de trésorerie
- Délibération – décision modificative n°1 – mise en conformité du budget

### 1 - Délibération - vente propriété Pagliaro – aliénation chemin :

Mme le Maire informe l'assemblée de la vente de la propriété de Mme PAGLIARO ;

Par délibération du 27/05/1989, le chemin rural qui traversait la propriété avait été cédé gratuitement à M. GILLIN Jacques, le propriétaire de l'époque.

Cette délibération n'ayant été suivie d'aucune formalité, tant sur le plan cadastral que sur le plan de la publicité foncière, il convient aujourd'hui, de prendre les mesures nécessaires pour permettre à Mme PAGLIARO de vendre sa propriété.

*Primarette*

Mme le Maire propose à l'assemblée de prendre une nouvelle délibération entérinant celle du 1<sup>er</sup> juin 1989, mais au profit des Consorts PAGLIARO, les frais de notaire et de géomètre restant à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Accepte la proposition de Mme le Maire,  
Décide de céder gratuitement, le chemin rural « de Remondet » aux Consorts PAGLIARO.

## **2 - Délibération - vente propriété Billot – aliénation chemin :**

Mme le Maire informe l'assemblée de la vente de la propriété de M. Billot.  
Par délibération 2017-023 du 19/10/2017, suite à une enquête publique, le chemin rural Impasse du Dolon, qui traverse sa propriété, a été déclassé et lui a été cédé à l'euro symbolique. Les frais honoraires pour l'acte administratif et les frais de géomètre étaient à sa charge.  
M. Billot n'a pas donné suite à ces démarches et a fait appel à un notaire pour la vente de sa propriété.  
Mme le Maire demande à l'assemblée de prendre une nouvelle délibération afin rectifier celle du 19/10/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Autorise la cession du chemin rural de l'impasse du Dolon aux nouveaux acquéreurs, M. EVRARD Bernard, Mme RIEMANN Edeltraut et M. EVRARD Nicolas.  
Charge Mme le Maire à signer l'acte notarié, étant entendu que les frais seront à la charge des nouveaux acquéreurs.

## **3 – Délibération - attribution lot 9 ascenseur marché de travaux mairie :**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération 2019-013 du 21 mars 2019, concernant l'attribution des lots pour le marché de travaux du projet mairie, le lot 9 ascenseur était classé : « Déclaration infructueuse en CAO du 05 mars et du 21 mars 2019 et reconsultation ».  
Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est à nouveau réunie les jeudi 25/04/2019 et 2/05/2019 à 8h30 pour l'analyse des offres après négociation et la désignation du candidat attributaire pour le lot 9 – ascenseur.  
Elle présente les Procès Verbaux rédigés aux membres du Conseil et fait lecture des conclusions et avis émis :

- Pour le lot n°09 – ascenseur :

L'entreprise Schindler domiciliée 13 A Route des bois, Parc de Montaly, 38500 VOIRON pour un montant de 24 650 € HT.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour le lot 9 pour laquelle cette entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
- valide le choix de l'entreprise pour le lot 9, tel que représenté ci-dessus,  
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,  
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

## **4 – Délibération – renouvellement ligne de trésorerie:**

Après avoir entendu le rapport de Marcel GAS, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Caisse d'Epargne et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

*Primarette*

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 300 000 euros

- Durée : 12 mois

- Taux d'intérêt applicable à un tirage effectué EONIA + marge de 0.88 % par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds :

Dans l'hypothèse où l'EONIA serait inférieur à zéro, l'EONIA sera alors réputé égal à zéro.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestre civil, à terme échu

- Frais de dossier : 750 euros

- Commission d'engagement : néant

- Commission de gestion : néant

- Commission de mouvement : néant

- Commission de non-utilisation : néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**autorise le Maire** à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

**autorise le Maire** à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par le dit contrat.

### **5 – Délibération – décision modificative n°1 – mise en conformité du budget :**

Par délibération 2019-011, en date du 21 mars 2019, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2019.

Celui-ci s'équilibrait, en recettes et en dépenses, à :

- 696 718,68 € pour la section de fonctionnement
- 839 409,80 € pour la section d'investissement

En date du 9 Mai 2015, la trésorerie nous informait du rejet de ce budget au motif que figuraient toutes les écritures de cession d'un élément d'actif.

En conséquence, nous avons dû annuler les prévisions budgétaires aux comptes :

- **192** (6512.60 €)
- **675** (7082.60 €)
- **7761** (6512.60 €)

*Primarette*

- 775 (570 €)
- 2184 (1655.15 €)
- 2188 (5427.45 €) soit un total de 7082.60 € pour le chapitre 21.

Ces corrections ont pour conséquence de déséquilibrer le budget de la section d'investissement de 570 €, en ramenant les recettes à 832 327.20 € pour 832 897,20 € en dépenses.

La section de fonctionnement reste équilibrée à 689 636,08 €.

Vu la nécessité de rééquilibrer le budget, il convient donc de modifier les prévisions budgétaires en dépenses d'investissement en réduisant de 570€ le compte 204181.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte cette modification.

## **6 - Travaux bâtiment et voirie :**

Réunion de chantier pour les travaux de la mairie :

- 1<sup>ère</sup> démolition par l'entreprise Gabillon – Installation de protection pour l'école.
- Implantation de bungalow de chantier sur la place de la mairie.
- Démontage des radiateurs.
- Mise en place du signalement de la circulation alternée.
- Affichage du panneau du département pour la subvention.

## **7 - Comptes-rendus commissions intercommunales :**

### **Syndicat de voirie :**

- L'émulsion a pris du retard.
- Une rencontre est programmée avec le directeur de la CCEBER pour le devenir du syndicat.

### **Culture :**

- Harmonisation des tarifs.
- Mise en place d'un nouveau fonctionnement en 2020.
- Réseau médiathèque.
- Activités culturelles.

### **SCOT :**

Enquête publique relative à la révision du SCOT du 5 juin au 5 juillet 2019 déposée à l'antenne de la CCEBER à Beaurepaire.

### **Economie :**

- Zone Champlard : la zone est de 23 hectares. Des fouilles ont été menées, des morceaux de tuiles ont été trouvés.
- L'ancienne maison médicale de Beaurepaire a été rachetée.

### **Petite enfance :**

- Action BAFA.
- Diagnostic sur la petite enfance : recensement des besoins des familles.

### **PPI Plan Particulier d'Intervention :**

Une première réunion d'information a eu lieu avec tous les maires concernés par le nouveau périmètre.

- Extension du PPI de 10 à 20 km autour du centre nucléaire de production d'électricité de Saint Alban/ Saint Maurice l'Exil.

*Primarette*

- Chambéry Grenoble : Communes de regroupement.
- Campagne d'informations et de distribution d'iode sur 2019.
- Nécessité d'établir un plan de sauvegarde communal (PSC)

### 8 – Courriers reçus :

- La poste : Information pour lutter contre les agressions canines envers les facteurs.
- La Préfecture de l'Isère : Dispositions relatives au jury d'assises.
- CIB : ciné plein air – mardi 25 juin 2019 à la salle des fêtes – « Rémi sans famille ».

### 9 – Questions diverses :

- Cartes électorales : des anomalies sur les adresses et sur l'état civil en raison de la synchronisation du logiciel mairie et la plateforme Elire (Insee).

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 22h30.  
Le prochain Conseil aura lieu le jeudi **20 juin 2019 à 20h30 à la salle d'animation.**

APPRIEUX Angéline		LANTHEAUME Christiane	
DELAY Jean- Louis		NORMAND Patrick	
GAS Marcel		MERCIER Serge	
BRAGANTI Karine		CARRION Adèle	
SANTONAX Martial		POURCHERE Jean-Daniel	
AVALLET Michèle		GUERRERO Elisabeth	
HUREL Noël		GENTIL Franck	

*Primarette*

